

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 27 juin 2012

### Étaient présents :

M. Gérard PELAMATTI, Maire,  
Mmes HUREAU et PHILIPPON,  
MM. CARLIER, DUGLAND, METIVIER.

### Étaient excusés :

M. COSTE (pouvoir à M. CARLIER)  
Mme RENOULT (pouvoir à M. DUGLAND)  
Mme VAILLANT (pas de pouvoir)

### Étaient absents :

M. BEAUFORT, Mme JACOB.

La séance est ouverte à 18h10.

M. Michel CARLIER est nommé secrétaire de séance.

### 1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2012 et des délibérations prises. Pas de rectifications demandées. Approuvé à l'unanimité des présents ou représentés. Signature du registre.

### 2/ Délibérations :

#### a) Création d'une agence départementale d'ingénierie publique par le Conseil Général :

*Rapporteur : M. le Maire.*

Suite à la réorganisation des services de l'ATESAT entre autre, et la complexification des dossiers à monter, le Conseil Général propose aux communes de les aider dans ces tâches par le biais d'une agence départementale d'ingénierie publique : Elaboration des projets, appel d'offres, maîtrise d'ouvrage. Ce service sera bien entendu payant (cotisation d'adhésion d'un montant fixe en fonction de la taille de la commune puis un pourcentage du montant des travaux variable suivant leur montant) Pour notre commune cela concerne particulièrement tous les travaux de voirie. M. le Maire propose que nous donnions une réponse positive à la proposition. Une délibération sera à prendre lors de la création effective pour officialiser notre adhésion.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

#### b) Redevance « Lacs de Seine soutien d'étiage » :

*Rapporteur : M. le Maire.*

Le Conseil Syndical de l'USESA s'est opposé, par deux fois, les 9 et 30 mai 2012 à l'application de l'Arrêté inter préfectoral du 24 janvier 2012 mettant en application une redevance destinée à financer les dépenses d'aménagement, d'entretien et l'exploitation des 4 grands lacs réservoirs Seine et Aube. Après avoir exposé les motivations du Conseil Syndical de l'USESA sur son opposition à cette redevance dite « de soutien d'étiage » : imprévoyance de l'Agence, calcul inéquitable, communes non concernées, etc.

Cette redevance concerne 24 communes du sud de l'Aisne dont la nôtre.

Des recours ont été déposés par les villes de Château-Thierry et Epernay tendant à l'annulation de l'arrêté préfectoral.

Considérant que seule une action collective sera susceptible d'aboutir, M. le Maire propose que la commune soutienne les délibérations du Conseil Syndical de l'USESA et s'associe aux recours déposés.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

c) Association « Les Ronds dans l'Eau » et USESA :

Rapporteur : M. le Maire.

Déjà évoquée lors du précédent Conseil Municipal, M. le Maire fait lecture, pour information, du courrier de M. Larangot, président de l'USESA en réponse aux allégations faite à son encontre par l'association « Les Ronds dans l'Eau » concernant la possible adhésion des communes à Noréade avec par conséquent le désengagement de l'USESA.

Aucune décision n'est à prendre de la part du Conseil Municipal.

d) FPIC (Fond de péréquation des ressources Intercommunale et Communale)

Rapporteur : Mme BARBIER.

Ce fond est entré en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il s'agit d'une application du principe de solidarité entre communes ou EPCI « riches » et « pauvres ». La Communauté de Commune de Château-Thierry étant considéré comme « riche » suite à un calcul (dont les arcanes nous sont obscures) doit reverser un pourcentage de ses recettes à ce fond. La CCRCT a décidé de procéder à une répartition entre EPCI et Communes selon un calcul tenant compte d'un certain nombre de paramètres fiscaux communaux.

La contribution au titre de 2012 s'élèvera à 337,48 € pour Gland.

La CCRCT nous demande d'adopter cette répartition et son montant.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

La dépense sera inscrite par DBM au budget 2012 dès que le numéro de compte sera connu.

e) USEDA éclairage public:

Rapporteur : M. le Maire.

L'USEDA nous propose de remplacer 13 lanternes et 13 consoles selon le plan de remplacement convenu pour un montant de 6913,45 € HT. Suivant les statuts de l'USEDA, une partie des dépenses est prise en charge mais la commune s'engage à verser le complément soit 3849,25 €. M. le Maire propose d'accepter la proposition et de voter une délibération en ce sens.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

### **3/ Informations diverses :**

a) Activité Yoga »:

Depuis peu, il est possible de pratiquer le yoga chaque lundi soir au Foyer Rural.

Une convention sera signée avec le Président de l'Association « La voie du Taïchi » pour avoir toutes les garanties concernant l'occupation du Foyer Rural (assurance, etc.) Un jeu de clés du Foyer sera remis à l'animateur.

b) Locaux de l'ex école :

Suite à la décision du tribunal, l'expulsion de la locataire des locaux de l'ex-école ne devrait plus tarder... en principe.

c) Jumelage et inaugurations :

La date du 8 et 9 septembre a été arrêtée en accord avec nos amis Glandinois.

Le programme des festivités et des invités est en cours d'élaboration.

Répartition des permanences du samedi matin pour mai et juin.

Pas de permanence le samedi en juillet et août

Les dates de fermeture de la Mairie pour vacances ne sont pas arrêtées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.